

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 FÉVRIER 2023

**L'an DEUX MIL VINGT-TROIS**  
**Le jeudi neuf février, à 18h30**

Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'honneur de la mairie, à la convocation de **Catherine RICHARD, maire**.

**Étaient présents** : BACHELIN Colette, CRAPART Patricia, COURSOLLE Véronique, DUBOIS Sylvain, DUSSAUSOY Bastien, GENEL Serge, GUITTARD Erik, LEVASSEUR Jean-Jacques, MARTEL Maryvonne, RICHARD Catherine.

**Absents excusés** : GUÉNARD Nathalie, HENAUT Pierre, LEDAIN Thomas (pouvoir à GENEL Serge), POTIN Bertrand (pouvoir à DUSSAUSOY Bastien).

**Absent** : /

Convocation du 3 février 2023

Affichage du 3 février 2023

Nombre de conseillers en exercice :	14
Nombre de membres présents :	10
Nombre de votants :	12

-a- **Signature de la liste d'émargement.**

-b- **Désignation du secrétaire de séance.**

Bastien DUSSAUSOY est désigné, à l'**unanimité**, secrétaire de séance par le conseil municipal.

-c- **Lecture et adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal.**

Après présentation, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 janvier 2023 est adopté à l'**unanimité**.

-d- **Signature du registre** par le maire et la secrétaire de séance.

### **-1- OBJET : TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE COMMUNALE SERVANT DE CANTINE SCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION DETR**

Suite au constat des problèmes de chauffage, dans la salle communale, qui est utilisée par le syndicat scolaire pour la cantine, il est nécessaire d'entreprendre des travaux pour remettre aux normes et installer des chauffages moins énergivores.

**Le maire propose à l'assemblée :**

- de prévoir cet investissement pour un montant maximum de **19 352,96 € HT soit 21 499,55 € TTC**,
- d'inscrire cet investissement au budget primitif 2023, au chapitre 23, article 2313 « **immobilisations en cours** ».
- de solliciter l'État pour réaliser cet investissement en demandant une subvention DETR de 50 %, pour mener à bien cette opération (*soit 9 676,48 €*).

**Délibération acceptée à l'unanimité par l'ensemble des présents et représentés.**

### **-2- OBJET : TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE COMMUNALE SERVANT DE CANTINE SCOLAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION API**

Suite au constat des problèmes de chauffage, dans la salle communale, qui est utilisée par le syndicat scolaire pour la cantine, il est nécessaire d'entreprendre des travaux pour remettre aux normes et installer des chauffages moins énergivores.

**Le maire propose à l'assemblée :**

- de prévoir cet investissement pour un montant maximum de **19 352,96 € HT soit 21 499,55 € TTC**,
- d'inscrire cet investissement au budget primitif 2023, au chapitre 23, article 2313 « **immobilisations en cours** ».
- de solliciter l'État pour réaliser cet investissement en demandant une subvention API de 30 %, pour mener à bien cette opération (*soit 5 805,89 €*).

**Délibération acceptée à l'unanimité par l'ensemble des présents et représentés.**

### **-3- INFORMATION DIVERSE**

**Demande des parents délégués de l'école**

Comme l'APE ne demande pas de subvention pour l'année 2023, les parents délégués souhaitent que cette subvention soit versée directement à la coopérative de l'école. Cette décision sera prise lors du vote du budget communale 2023.

L'ordre du jour étant épuisé et nul ne demandant la parole, la séance est levée à 19h00.

À Beuvardes, le 10 février 2023

Le maire  
Catherine RICHARD

le secrétaire de séance  
Bastien DUSSAUSOY

